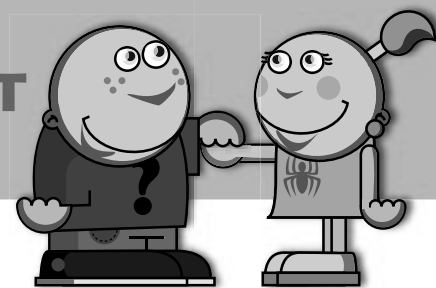


NOVEMBRE

JOURNÉE DES DROITS DE L'ENFANT



Pour que chaque enfant contribue au respect de ses droits et au respect des droits de tous les enfants du monde, toutes les classes et écoles de Suisse romande sont invitées, le 20 novembre et tous les autres jours de l'année, à réfléchir sur...

LE DROIT À LA NON DISCRIMINATION ET LE DEVOIR DE CO-INTÉGRATION

LA CO-INTÉGRATION IMPLIQUE UN PROCESSUS D'ADAPTATION MUTUELLE: LE GROUPE OU LA SOCIÉTÉ FACILITE L'ACCUEIL DU NOUVEAU VENU, TOUT COMME LE NOUVEAU VENU CHERCHE À S'INTÉGRER DANS SON NOUVEL ENVIRONNEMENT.

CONNAÎTRE ET APPLIQUER LES DROITS DE L'ENFANT PERMET DE BIEN VIVRE ENSEMBLE ET DE RESPECTER CELUI/CELLE QUI EST DIFFÉRENT/E, TOUT EN GARDANT SON IDENTITÉ, SA LANGUE ET SA CULTURE.

CE DÉFI IMPLIQUE DES RESPONSABILITÉS ET DES DROITS RÉCIPROQUES.

«OBJECTIF CO-INTÉGRATION»

un plateau de jeu de l'oie pour les 4 à 12 ans

Décrire, discuter, rechercher des solutions aux situations de discrimination. Associer à chaque situation un ou plusieurs droits de l'enfant.

Jouer puis discuter ou discuter puis jouer... Les 8 cases «spéciales» invitent à analyser des situations de discrimination ou de co-intégration, et à appliquer des règles permettant de mieux vivre ensemble.

une affiche de situations à débattre pour les moins de 18 ans

A partir de 4 scènes de discrimination et une réflexion sur l'importance du look dans le processus d'intégration, les moins de 18 ans sont invités à débattre, à argumenter, à reconnaître des situations de violation des droits de l'enfant, et à réfléchir aux responsabilités qui sont du ressort de l'individu -le jeune-, de la famille ou de l'État.



DEUX AUTRES MANIÈRES DE MARQUER LA JOURNÉE DES DROITS DE L'ENFANT:

UNE VIDÉO «VIVRE ENSEMBLE»

7 courts-métrages «Ado'visions» réalisés par des jeunes de 12 à 20 ans qui parlent de révoltes, de peurs et de préjugés, mais aussi de rêves et d'espoirs pour mieux vivre ensemble. Avec des pistes pédagogiques. À commander.

UNE ÉMISSION TV- LES ZAP

Le jeudi 20 novembre sur la TSR, dans l'après-midi et en soirée: une édition spéciale des INFOS ZAP sur les droits de l'enfant.

Et quatre pages à découvrir dans le ZAP MAG du mois de novembre.



7

8

PRENDRE 3 MINUTES POUR LES DROITS DE L'ENFANT!

UNE MINUTE D'EXPRESSION symbole du respect des droits de l'enfant

UNE MINUTE DE SILENCE en solidarité avec les enfants dont les droits ne sont pas respectés

8

INFOS POUR L'ENSEIGNANT/E

« OBJECTIF CO-INTEGRATION »

COMMENT EXPLOITER LE JEU DE L'OIE ET L'AFFICHE

Objectifs

- analyser et débattre de situations de discrimination et de co-intégration ;
- établir des liens entre les situations du jeu, de l'affiche et la Convention des droits de l'enfant ;
- percevoir les violations des droits de l'enfant pour ensuite agir en tant que personne responsable et futur citoyen.



Il s'agit d'utiliser le plateau du jeu de l'oie de façon simplifiée.

- Découper les 8 scènes du jeu de l'oie, les afficher.
- Faire décrire les scènes aux enfants ; différentes interprétations sont possibles, mais orienter les enfants en fonction de la légende proposée pour chaque scène (page 2-3).
- Associer chaque scène à sa légende ; les légendes peuvent être préalablement recopiées sur des bandes de papier.
- Trouver le ou les droits associés aux scènes dans la Convention des droits de l'enfant (page 6).
- Jouer au jeu de l'oie sans utiliser la page 4 ; l'enseignant/e passe dans les groupes et discute avec les enfants pour voir ce qu'ils ont compris.
- Pour les enfants ne sachant pas lire les chiffres, coller des gommettes sur les cases et jouer avec un dé de couleur.
- Faire la synthèse proposée sur le site www.globaleducation.ch, collectivement ou en petits groupes ; l'enseignant/e lit les droits.



On peut jouer d'abord puis discuter, ou susciter une grande discussion pour introduire le sujet puis jouer, selon la sensibilité de chaque enseignant/e.

- Discuter du thème de la non discrimination et de la co-intégration (définition en page 1 + article 2 de la CDE).
 - Pourquoi l'un est un droit et l'autre un devoir ; aborder la notion de responsabilité (individuelle, familiale, étatique...).
 - Demander de raconter des épisodes vécus où les enfants ont été confrontés à la discrimination ou à la non-intégration.
 - Faire décrire les scènes du jeu de l'oie aux enfants ; différentes interprétations sont possibles ; trouver des situations analogues.
 - Donner des identités à chaque personnage (propositions sur www.globaleducation.ch) ; imaginer des dialogues, des pensées...
 - Associer chaque scène à sa légende (légendes proposées en page 2-3, ou formulées par le groupe lui-même).
 - Trouver le ou les droits correspondant aux scènes dans la Convention des droits de l'enfant (page 6). Sont-ils tous respectés en Suisse ?
 - Distinguer les situations de discrimination où les droits de l'enfant sont bafoués, des situations de co-intégration.
 - Formuler les responsabilités de chacun ; proposer des solutions simples et applicables.
 - Jouer au jeu de l'oie en utilisant la page 4 ; l'enseignant passe dans les groupes et discute avec les enfants pour voir ce qu'ils comprennent.
 - Faire la synthèse proposée sur le site www.globaleducation.ch, individuellement, puis mettre en commun avec l'ensemble de la classe.
- Il y a quantité de façons d'exploiter cette interface de jeu. Imaginez-en d'autres, sous forme de pictionary ou de jeu de rôle, par exemple !



Débattre, c'est confronter ses idées à celles des autres, argumenter, réfléchir au bien-fondé de ses opinions et finalement se faire une opinion personnelle, peut-être nouvelle.

Les scènes proposées sont propices à faire découvrir aux jeunes les concepts de préjugés, d'idées reçues et à se poser la question de l'origine de ces sentiments. L'enseignant/e est là pour alimenter le débat, mais l'objectif est la remise en question de ces différents sentiments mitigés de méfiance, supériorité, et parfois même de racisme. La prise de conscience de ces problématiques est importante afin de développer la civilité. Certaines responsabilités sont du ressort de chacun, d'autres incombent à l'État, mais les connaître est un pas important vers la citoyenneté et le respect des droits humains. Les identités pensées par les auteurs des personnages représentés sur l'affiche se trouvent sur le site www.globaleducation.ch mais ne sont pas indispensables à la compréhension des problématiques soulevées. Il est intéressant de faire correspondre à chaque situation le ou les droits de la Convention des droits de l'enfant (page 6). Sont-ils tous respectés en Suisse ?

- 12 ANS : CASE 4

UN NOUVEAU : QUELS SENTIMENTS ET QUEL ACCUEIL ?

- 18 ANS : SCÈNE DU TRAIN

Le regard que l'on porte sur les étrangers ou les personnes différentes est empreint de préjugés. Ces préjugés viennent de l'éducation, de l'environnement social et de l'expérience de vie de chacun. Le look joue un rôle important dans ces sentiments.

- > Responsabilités *Prendre le temps d'organiser un véritable accueil pour le nouveau et sa famille (s'informer sur sa culture, fêter sa venue, lui laisser le temps de s'adapter, lui donner des repères rassurants, dialoguer...).*
- > Référence CDE *article 2*

- 12 ANS : CASE 8

UN ENFANT DES RUES : SANS FOYER, NI PARENTS

- 18 ANS : SCÈNE DE LA RUE

Des enfants vivent dans les rues non seulement à Rio ou Dhaka, mais aussi à Londres, Berlin et à Paris. En Suisse aussi, de jeunes mineurs (moins de 18 ans) vivent seuls, dorment dans des squats ou chez des connaissances, et passent leurs journées dans la rue, à se débrouiller pour survivre.

- > Responsabilités *L'État et les familles sont responsables de ces enfants et jeunes. Leur intégration sociale est variable d'un pays à l'autre et repose souvent sur des projets associatifs.*
- > Référence CDE *articles 8 / 10 / 20*

DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT SE TÉLÉCHARGER SUR LE SITE

définitions

compléments

thèmes à développer

synthèse

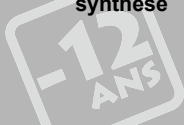
de certains concepts et termes utilisés

identités des personnages du jeu de l'oie

approfondissement des problématiques soulevées

relation entre la Convention des droits de l'enfant (CDE) et les scènes du jeu de l'oie

www.globaleducation.ch



JEU DE RÔLE

Les cases du jeu de l'oie pour les moins de 8/12 ans et les situations à débattre des moins de 18 ans se prêtent au jeu de rôle. On peut faire jouer les scènes des cases en distribuant une scène par groupe et en laissant quelques minutes pour préparer la situation et les dialogues. Puis chaque groupe joue la scène à la classe. Dans un deuxième temps, les autres groupes peuvent intervenir pour proposer d'autres solutions et prendre la place d'un des acteurs (théâtre forum dès 10 ans).

- 12 ANS : CASE 12

CERTAINS ENFANTS NE VIVENT PAS AU QUOTIDIEN AVEC LEURS PARENTS

Certains permis de séjour (lois sur les étrangers) limitent encore la circulation des personnes et le regroupement familial. D'autres situations - divorce, deuil, placement en famille d'accueil, famille recomposée, adoption, etc. - nécessitent un effort d'intégration de la part des enfants et des adultes, parfois même un soutien et une prise en charge par l'État. Les grands-parents ont aussi une part de plus en plus importante dans l'éducation de leurs petits-enfants.

- > Responsabilités *Dans ce cas, la responsabilité incombe à l'État et dans d'autres cas, divorce p.ex., elle est du ressort des parents.*
- > Référence CDE *articles 10 / 20 / 35*

- 12 ANS : CASE 15

TOUS LES ENFANTS N'ONT PAS LES MÊMES CROYANCES

- 18 ANS : SCÈNE DE LA LIBRAIRIE

Certaines communautés religieuses sont victimes de discrimination en Suisse. La tendance à stigmatiser certaines personnes par rapport à leur appartenance religieuse doit être combattue. Il est important de souligner la multiplicité des courants religieux et la diversité des pratiques. Être exclu (ou avoir le sentiment de l'être) sur le plan socio-économique pousse parfois à rechercher par la religion une reconnaissance.

- > Responsabilités *Respecter les convictions religieuses des enfants et de leur famille.*
- > Référence CDE *article 14*

- 12 ANS : CASE 19

L'UN PEUT QUITTER SON PAYS POUR PARTIR EN VACANCES, L'AUTRE NON

- 18 ANS : SCÈNE DU BUREAU

Certains permis de séjour (lois sur les étrangers) ne permettent pas, par exemple, de quitter la Suisse (vacances, courses d'école, visite à des proches).

Les statuts temporaires, comme celui de requérant d'asile, n'autorisent pas toujours un jeune à terminer son apprentissage ou même à trouver un engagement puisque, si l'admission est refusée, il est renvoyé dans le pays d'où il est venu. Certains cantons font parfois des exceptions.

- > Responsabilités *Parler de cette forme de discrimination, prendre conscience de la violation des droits de l'enfant concernant l'accès à la formation professionnelle et à la violation des droits humains concernant la libre circulation des personnes.*
- > Référence CDE / DUDH *articles 8 (CDE) / 13 (DUDH - Déclaration universelle des droits de l'homme)*

- 12 ANS : CASE 26

LES DEUX NE PARLENT PAS LA MÊME LANGUE : COMMENT SE PARLER ET SE COMPRENDRE ?

Les langues font partie de la richesse culturelle de chacun. Elles représentent un système de communication complexe. Quel que soit le nombre de personnes qui les parlent et leur « puissance économique », les 4000 langues du monde sont égales en valeur et en droit.

- > Responsabilités *Valoriser les langues d'origine, découvrir les codes de communication d'autres cultures, produire les documents scolaires officiels destinés aux parents dans d'autres langues.*
- > Référence CDE *articles 2 / 14 / 28 / 29*

- 12 ANS : CASE 30

CERTAINS ENFANTS DOIVENT TRAVAILLER POUR AIDER LEUR FAMILLE

En Suisse, il existe aussi des enfants qui font des petits boulots après l'école pour aider leurs parents, et non pour s'acheter le dernier gadget à la mode.

- > Responsabilités *Souligner la chance d'avoir accès à l'éducation, d'être né et de vivre dans un pays riche permettant à un grand nombre de jeunes de choisir leur voie professionnelle. Éveiller leur conscience et leur responsabilité par rapport aux marques et à l'origine des produits de consommation.*
- > Référence CDE *articles 28 / 29 / 32*

- 12 ANS : CASE 35

UN ENFANT A SAUTÉ SUR UNE MINE DANS SON PAYS ET A PERDU SA JAMBE

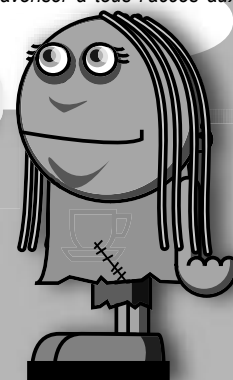
Certaines personnes (handicapés, réfugiés, victimes de conflits, exclus...) rencontrent de grosses difficultés dans leur vie quotidienne, même pour les actions les plus banales (s'habiller, se nourrir, se déplacer, étudier...). Elles méritent, de la part de l'État comme de chacun, attention, aide, respect et tolérance, tout en évitant un certain misérabilisme.

- > Responsabilités *Expliquer les différentes formes, les différentes origines et les implications d'une situation précaire dans la vie courante. Favoriser à tous l'accès aux besoins de base et aux activités courantes.*
- > Référence CDE *articles 22 / 39*

www.globaleducation.ch

compléments
scène de la librairie
scène du bureau
scène de la rue
scène du train
synthèse

identités des personnages de l'affiche
questions et informations pour alimenter le débat
article sur les liens entre les requérants d'asile et l'économie suisse, législation
informations sur les mineurs non-accompagnés en Suisse
définitions et jeu de rôle « euro-rail à la carte »
relation entre la Convention des droits de l'enfant et les sujets traités dans les scènes



JEU DE L'OIE - FICHE DE L'ÉLÈVE

« OBJECTIF CO-INTÉGRATION »

COMMENT JOUER ?

Par groupes de 4 joueurs: un plateau de jeu, quatre pions et un dé. À tour de rôle, chaque joueur lance le dé et avance du nombre de cases indiqué. Si un joueur tombe sur une scène, il lit le texte ci-dessous qui correspond à **une des interprétations possibles** et exécute le « gage ». Enfin, il avance ou recule du nombre de cases indiqué. Lorsqu'un joueur tombe sur une scène déjà vue, il reprend le gage du joueur qui l'avait précédemment et ce dernier s'en trouve délivré.

Parfois, un «nouveau» arrive dans une classe ou dans le quartier. Il peut être très différent, qu'il vienne de l'autre bout du monde ou du canton voisin. Sa culture, sa langue, son accent, sa façon d'être et de faire lui sont propres mais peuvent surprendre.

Présente-toi aux autres joueurs comme si tu étais un nouveau, dis-leur qui tu es, ce que tu aimes, où tu habites et réponds à leurs questions.

Certains enfants vivent jour et nuit dans la rue de grandes villes du monde. Dans notre pays, certains enfants passent aussi de nombreuses heures dehors car à la maison, il n'y a personne pour s'occuper d'eux.

A partir de maintenant, tu as moins de chance que les autres joueurs et tu ne peux jouer qu'un tour sur deux.

Certains enfants ne retrouvent leur/s parent/s qu'en de rares occasions (vacances, par ex.) pour diverses raisons (travail à l'étranger, etc.).

JOKER! Pas de gage.

L'étoile de David est un signe religieux juif, tout comme la croix des chrétiens, etc. Toutes les religions ont leurs signes. Il est parfois intéressant de se poser des questions sur sa religion et celle des autres...

Si tu portes un signe religieux, montre-le et explique aux autres sa signification. Si non, explique ce en quoi tu crois.

Certains étrangers (demandeurs d'asile) ne peuvent pas quitter la Suisse pour partir en vacances ou en courses d'école dans un autre pays, ou encore rendre visite à leur famille dans leur pays d'origine.

À partir de maintenant, tu dois demander la permission aux autres joueurs chaque fois que tu veux ou dois faire quelque chose.

Ce n'est pas très intelligent de se moquer de quelqu'un qui ne parle pas bien le français! Il sait parler une autre langue, parfois même plusieurs.

À partir de maintenant, débrouille-toi pour jouer et te faire comprendre sans parler en français.

Dans de nombreux pays, les enfants doivent travailler dès leur plus jeune âge pour aider financièrement leur famille. Ils ne vont parfois pas à l'école, font des travaux pénibles dans des conditions difficiles.

Si tu es le dernier joueur à passer sur cette case, tu dois ranger le jeu à la fin de la partie, et la classe à la fin de la journée.

Certains enfants ont besoin d'aide pour vivre normalement. Ils ont été victimes d'une maladie, d'une guerre, de violences, etc. Ils vont parfois chercher protection dans d'autres pays.

Jusqu'à la fin de la partie, lance le dé autrement qu'avec les mains.

Sur cette case finale, tous les enfants ayant subi une situation de discrimination ont retrouvé le sourire. Ils ont été écoutés, aidés par des adultes et citoyens responsables. Il est important de faire connaître les droits des enfants et de se battre pour leur application. Tu es responsable de certains droits, d'autres sont du ressort de la famille ou de l'État.

Facile dans un jeu... pense-y dans ta vie de tous les jours.



12 ANS

OBJECTIF
« CO-INTÉGRATION »
ATTEINT!

AFFICHE - FICHE DE L'ÉLÈVE

« OBJECTIF CO-INTÉGRATION »



SCÈNES À DÉBATTRE

Observez les scènes. Certains dialogues sont présents. Imaginez-en d'autres. Formulez les pensées secrètes des personnages. D'où viennent les sentiments de méfiance cachée par rapport aux personnes différentes ? Comment les combattre ? Le premier défi consiste à imaginer l'identité de chaque personnage de l'affiche. Ce « pseudo-défi » montre que nous fonctionnons tous avec des préjugés et des idées reçues.

Dans les bulles ci-dessous, les phrases ne sont pas les dialogues des scènes de l'affiche. Il s'agit seulement d'exemples de préjugés - volontairement provoquants - à débattre, à comprendre, et finalement à déconstruire.

Prenez conscience que certaines de ces situations sont de votre responsabilité. Vous pouvez agir afin d'éviter une situation de discrimination en devenant acteur de la co-intégration. D'autres situations incombent à l'État. Votre responsabilité est de les connaître pour, plus tard, voter et agir en connaissance de cause comme citoyen de ce pays.

« Encore un sale yo, bouffon va!... »
« Trop ringard, cette chemise, on dirait qu'elle l'a piquée à sa grande-tante... »
« T'as pris le collier du chien...? »

LES HABITS ET LE LOOK

Habille les deux personnages en sous-vêtements en fonction d'une appartenance à un groupe ou une « tribu ». Quels habits et accessoires leur mettre ? Quels critères font que tu choisis un habit plutôt qu'un autre ?
Peux-tu composer un personnage qui te ressemble ? Le look de chacun est sa carte d'identité « instantanée » qu'il présente aux autres à la première rencontre. C'est trop souvent ce qui fait que l'on a envie ou non d'entrer en contact. Et pourtant... Pourquoi ?

« On est vraiment plus chez nous... »
« Elle doit vraiment avoir des cheveux pire gras pour les cacher... »
« Dans une librairie religieuse peut-être, mais là! »

SCÈNE DE LA LIBRAIRIE

Leïla travaille dans une librairie. Son patron pense que le look de « Lili » dérange les clients. Imaginez le dialogue entre les deux : les arguments qu'ils vont utiliser pour convaincre ; les pensées et le ressenti des deux personnages pendant qu'ils discutent...

« Encore un qui pique la place d'un Suisse... »
« Y coûte, y coûte, et on ne peut même pas être sûr qu'on peut compter dessus... »
« Ça va me prendre dix fois plus de temps qu'avec un autre pour lui apprendre... »

SCÈNE DU BUREAU

Mettez-vous à la place d'un jeune requérant d'asile qui ne sait pas s'il pourra rester en Suisse ou non. Imaginez les arguments qu'il doit utiliser pour convaincre un patron de l'engager sachant que les places d'apprentissage sont rares. Pourtant la présence des requérants est, entre autres avantages, une aubaine pour l'économie. Pourquoi ?

« C'est sûrement pour s'acheter de la drogue... »
« De toute façon, ils font semblant... »
« Tu leur donnes une pièce et ils te volent ton porte-monnaie... »

SCÈNE DE LA RUE

Imaginez une scène semblable en Suisse où il existe certains jeunes dans cette situation. Mettez-vous dans la peau d'un jeune qui vend des bricoles pour survivre :
Comment et où se procurer des chewing-gum ? (en gros, par paquet, ...)
À combien les vendre ? (imaginez la somme d'argent dont vous avez besoin par jour pour vous nourrir et combien de chewing-gum vous devriez vendre pour arriver à vous en sortir...) Pourquoi des chewing-gum ? Que vendre d'autres ?
Pesez le pour et le contre de vos stratégies de vente afin d'être le plus efficace possible... il s'agit ici d'agir pour survivre.

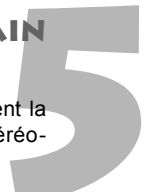
« ... » voir les bulles explicites de l'affiche !
Imagine ce que chacun des quatre personnages pensent des trois autres.

SCÈNE DU TRAIN

« Les préjugés et les stéréotypes stigmatisent des individus ou des groupes et entraînent la discrimination ». Essayez de bien comprendre cette affirmation et les termes de préjugé, stéréotype et discrimination en consultant un dictionnaire. Qu'en pensez-vous ?

AMORCES DE DÉBAT CONTRADICTOIRE

« Tous les gens seront égaux quand ils mangeront la même chose, porteront les mêmes habits et parleront la même langue ! »
« Quand on connaît les mots pour dire « Laisse-moi tranquille ! », on n'a pas besoin d'utiliser les poings. »
« Nous sommes pour l'intégration. Et c'est parce que nous sommes pour que nous voulons limiter le nombre des étrangers, sinon ils ne pourront pas s'intégrer. » (UDC)



CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Article 2	Non-discrimination	Tous les droits s'appliquent à tout enfant (moins de 18 ans) sans exception. L'État a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures positives pour favoriser le respect de ses droits.
Article 8	Protection de l'identité	L'État a l'obligation de protéger et si nécessaire de rétablir les aspects fondamentaux de l'identité de l'enfant (y compris nom, nationalité et relations familiales).
Article 10/20	Chaque enfant a le droit d'avoir une famille.	
Article 13	Chaque enfant a le droit de s'exprimer et d'être écouté.	
Article 14	Chaque enfant a le droit à une identité culturelle et religieuse.	
Article 22/39	Chaque enfant a le droit à une protection spéciale (réfugié, handicapé, victime de guerre, etc.).	
Article 27	Chaque enfant a le droit à un niveau de vie suffisant.	
Article 28/29	Chaque enfant a le droit à l'éducation et à la formation.	
Article 32	Chaque enfant a le droit à une protection contre la maltraitance et l'exploitation comme main-d'œuvre bon marché.	
Article 35	Chaque enfant a le droit d'être protégé contre les enlèvements (par un parent proche ou une autre personne) et contre le trafic d'enfants.	

Texte intégral de la Convention adoptée par l'Assemblée des Nations Unies le 20 novembre 1989 - www.unicef.ch

Si vous souhaitez remettre l'une ou l'autre de ces deux Conventions aux élèves, photocopiez-la en agrandissant à 160%, pour obtenir un A4.

Article 19	Éducation	L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue, de ses valeurs culturelles ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui.
Article 32	Travail des enfants	L'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement. L'État fixe des âges minimaux d'admission à l'emploi et réglemente les conditions d'emploi.
Article 35	Vente, trafic et enlèvement	L'État a l'obligation de tout faire pour empêcher l'enlèvement, la vente ou le trafic d'enfants.
Article 39	Réadaptation et réinsertion	L'État a l'obligation de faire en sorte que les enfants victimes de conflit armé, de torture, de négligence, d'exploitation ou de sévices bénéficient de traitements appropriés pour assurer leur réadaptation et leur réinsertion sociale.
Article 20	Protection de l'enfant privé de son milieu familial	L'État a l'obligation d'assurer une protection spéciale à l'enfant privé de son milieu familial et de veiller à ce qu'il puisse bénéficier d'une protection familiale de remplacement ou d'un placement dans un établissement approprié. Toute démarche relative à cette obligation tiendra dûment compte de l'origine culturelle de l'enfant.
Article 27	Niveau de vie	Tout enfant a le droit à un niveau de vie suffisant à son développement physique, mental, spirituel, moral et social. Cette responsabilité incombe aux parents et l'État a le devoir de les aider.
Article 28	Éducation	L'enfant a droit à l'éducation et l'État a l'obligation de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, d'encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, ouvertes et accessibles à tout enfant.
Article 13	Liberté d'expression	L'enfant a le droit d'exprimer ses vues, d'obtenir des informations et de faire connaître des idées et des informations, sans censure de frontières.
Article 14	Liberté de pensée, de conscience et de religion	L'État respecte le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion, dans le respect du rôle de guide joué par les parents.

RÉSUMÉ OFFICIEUX POUR LES MOINS DE 18 ANS

RÉSUMÉ OFFICIEUX POUR LES MOINS DE 8/12 ANS

POUR APPROFONDIR LES THÈMES

LE DROIT À LA NON DISCRIMINATION ET LE DEVOIR DE CO-INTÉGRATION

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES ET LIVRES

Journée des droits de l'enfant « 20 novembre 2002 » - dossier pédagogique avec une page centrale en couleurs

Ce mini-dossier pédagogique propose des activités adaptées aux différents niveaux d'enseignement sur le thème de la maltraitance.

disponible en 1 exemplaire par élève - gratuit + frais d'envoi

Des jeux pour des droits - document pédagogique - âge dès 5-10 ans
Différents jeux invitent les élèves à une meilleure compréhension des droits de l'enfant, en favorisant également la coopération, l'observation, le développement du langage oral et la pratique de la lecture.

en complément: un amusant poster en couleurs

DIP Genève, 1995

en vente Fr. 14.-

poster non-plastifié Fr. 10.00 / plastifié Fr. 20.00

Vivre ensemble - document pédagogique - âge dès 12 ans
La parole est donnée à des jeunes vivant en Suisse, qui décrivent des situations réelles touchant au racisme, à la discrimination et aux conflits interculturels. Pour amener les jeunes à une prise de conscience nuancée des problèmes.

en complément: dossier d'exploitation pour l'enseignant

Éditions LEP, 2002

en vente Fr. 9.- / dossier pour l'enseignant Fr. 9.-

également disponible, gratuitement pendant deux mois, en série de classe pour la lecture suivie

La bonne conduite - vidéo - documentaire - 54' - dès 12 ans

Sous l'œil de la caméra fixée à l'avant de la voiture se déroulent des leçons d'auto-école. Une récidiviste de l'échec est convaincue d'avoir trouvé l'harmonie intérieure auprès de son moniteur bouddhiste; un exilé afghan confie ses peines et ses inquiétudes à sa monitrice; un élève indien se voit gratifier de plaisanteries racistes par son moniteur bien vaudois... Questions d'identité, de communication, de préjugés à travers cinq rencontres, cinq histoires drôles et parfois tragiques.

Films pour un seul Monde, 1999

en vente Fr. 60.- / médiathèques publiques supplément de Fr. 20.-

également en prêt

Les enfants du monde - Le monde des enfants - DVD - tout âge

La vie quotidienne d'enfants en Afrique, en Asie et en Amérique latine à travers 8 films (La petite vendeuse de soleil - Lost and Found - Des marelles et des petites filles - Elena et Pancha - Les conducteurs de scooter - Le Métis - Zezé - My City). La partie CD-Rom contient des informations, des fiches pratiques, des suggestions pédagogiques. Une matière riche et variée pour un enseignement interdisciplinaire.

Films pour un seul Monde, 2002

en vente Fr. 60.- / médiathèques publiques supplément de Fr. 20.-

également en prêt

Le grand livre des droits de l'enfant - livre - dès 12 ans

La faim, la santé, l'école, le travail des enfants, le racisme, la violence sont abordés dans des chapitres courts, bien rédigés, vivants, animés par des images saisissantes et des dessins.

Éditions Rue du Monde, 1996

en vente Fr. 38.30

La liberté en jeu - vidéo - dès 10 ans

Témoignages de cinq jeunes en conflit avec la loi en Suisse romande et alémanique, en Guinée, au Liban et Roumanie. Analyse des causes et conséquences des petits délits au Nord et au Sud.

Fondation Terre des hommes

en prêt

Pas d'histoires! - vidéo - plusieurs fictions - 70' - tout âge

12 courts-métrages écrits par des jeunes et réalisés par des metteurs en scène confirmés. Ils évoquent le racisme au quotidien, l'intolérance, le manque de communication. Une invitation à la réflexion, au dialogue et au débat. Des supports (dessins animés ou fictions) et des registres très variés.

Zor films, 2001

en prêt

CES DOCUMENTS ET D'AUTRES ENCORE SONT DISPONIBLES À LA

Fondation Éducation et Développement

Avenue de Cour 1 - 1007 Lausanne

tél. 021 612 00 81 - fax 021 612 00 82

fed@lausanne.globaleducation.ch

SITES INTERNET

www.globaleducation.ch

Le dossier 20 novembre 2003 en version .pdf et autres activités pédagogiques sur le thème de la non discrimination et de l'intégration. Compléments théoriques et juridiques pour l'enseignant.

www.etrangers.ch

Le site de l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (anciennement office fédéral des étrangers). Rubrique sur l'intégration. Description des permis de séjours. Liens sur d'autres sites concernant l'intégration, la politique des étrangers et de l'asile.

www.asyl.admin.ch/deutsch/bffintro.htm

Le site de l'Office fédéral des réfugiés. Rubriques sur les migrations, l'asile...

www.projuventute.ch/index_f.html

Présentation des domaines d'actions avec textes de références.

www.cmlk.ch

Documents, formations sur la non-violence. Propose en ligne un petit lexique de la non-violence.

www.bsv.admin.ch/fam/grundlag/f/schutz.htm

Site officiel de la Confédération. Très complet sur tous les aspects touchant à la famille et à l'enfant.

www.droitsenfant.com

Site français très complet. Avec de nombreux textes de références (historiques, juridiques), adresses, activités.

www.unicef.org/voy/fr

« La voix des jeunes » Un site qui explore la question des droits de l'enfant et des adolescents. Enjeux mondiaux pour les enfants. Forum de discussion.

Autres sites de l'UNICEF aussi très intéressants :

www.unicef.ca et **www.unicef.ch**

www.droitshumains.org

Site de l'Association Internet pour la défense et la promotion des droits de l'homme (Aidh), Genève. Très complet. Formation de base sur les droits de l'homme en ligne.

www.unhchr.ch

Site du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme. La déclaration des droits de l'homme en plus de 300 langues. Liens vers d'autres sites.

www.amnesty.ch/Youth

Site pour les jeunes d'Amnesty International, section suisse. Informations sur les droits humains et propositions d'actions (messages de solidarité, lettres, actions symboliques, pétitions, etc.) pour soutenir des jeunes dont les droits sont bafoués.

www.globenet.org/enfant

Site sympathique qui recense les liens consacrés aux enfants, Convention internationale des droits de l'enfant, enquête sur les droits de l'enfance.

www.jailedroit.net

Site destiné aux jeunes adolescents qui aborde les droits humains et de l'enfant à travers une charte très graphique.

www.terredeshommes.ch

« Voix des jeunes » forum de discussion sur le thème migration, intégration, tolérance.

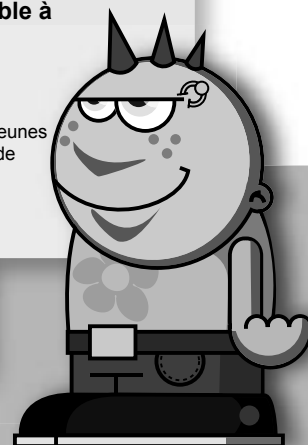
Ce dossier

**« LE DROIT À LA NON DISCRIMINATION
ET LE DEVOIR DE CO-INTÉGRATION »
et/ou l'affiche couleur A2 est disponible à
un exemplaire par élève
(*gratuit + frais de port*)**

Une vidéo « vivre ensemble »

7 courts-métrages « Ado'visions » réalisés par des jeunes de 12 à 20 ans qui parlent de révoltes, de peurs et de préjugés, mais aussi de rêves et d'espoirs. Avec des pistes pédagogiques.

en vente Fr. 15.00



20 NOVEMBRE JOURNÉE DES DROITS DE L'ENFANT

LES ONG PROPOSENT

Avec le soutien financier

du Département fédéral des affaires étrangères - Division Politique IV ;
de l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration Suisse - Division intégration et nationalité ;
du Département fédéral de l'intérieur - Politique et droits de l'enfant ;
et des ONG :



Communauté de travail
Swissaid
Action de Carême
Pain pour le prochain
Helvetas
Caritas
Eper



Association François-Xavier Bagnoud



AUTEURS

Mari Carmen Rodriguez
Christine Keim
Olivier Murith
en collaboration avec Myriam Bouverat

CONCEPTION GRAPHIQUE ET ILLUSTRATIONS

Christine Keim
Olivier Murith

IMPRIMERIE SRO KÜNDIG - GE

35'000 exemplaires du dossier complet +
3'000 affiches

Lausanne, septembre 2003

Les petits métiers

Comprendre les mécanismes qui poussent de plus en plus d'enfants dans la rue et participer à la journée du 20 novembre en pratiquant, comme les enfants des rues, un petit métier tout en sensibilisant le public aux droits de l'enfant.

Durée de l'animation : 45 mn.

Fondation Terre des hommes : En Budron C8 - 1052 Le Mont-sur-Lausanne

tél. 021 654 66 57

barbara.aerne@tdh.ch - www.tdh.ch

Forum de discussion

Échange entre des jeunes de Suisse, du Burkina Faso, du Sénégal, de Madagascar et d'Haïti sur le droit à l'eau, via le site Internet de Terre des Hommes Suisse : www.terredeshommes.ch

Terre des Hommes Suisse : 31 ch. Frank Thomas - 1208 Genève

tél. 022 737 36 36

forum@tdh-geneve.ch

Dossier « Droits de l'Enfant »

Cahier d'activités pédagogiques préparé avec le madep romand pour les enfants d'âge primaire, poster et vidéo.

En prêt ou en vente 15 frs.-

Missio - Enfance Missionnaire : rte Vignettaz 48 - cp 187 - 1709 Fribourg

tél. 026 422 11 25

missio@missio.ch

NB. Le poster et la vidéo sont les mêmes que l'an passé, seul le cahier d'activités est différent !

Amnesty International propose gratuitement

Le journal d'action you>and>ai (en français) qui informe sur les violations des droits humains dont sont victimes les enfants handicapés en Russie et propose des actions sur les droits des enfants qui peuvent être réalisées dans le cadre scolaire.

Des autocollants sur les droits des enfants

Amnesty International : coordination jeunesse, rue de la Grotte 6, 1003 Lausanne

tél. 021 310 39 42

jeunes@amnesty.ch ; www.amnesty.ch/Youth.

TSR: LES ZAP ET LES DROITS DE L'ENFANT

pour plus d'infos, voir le site de la Fondation Éducation et Développement

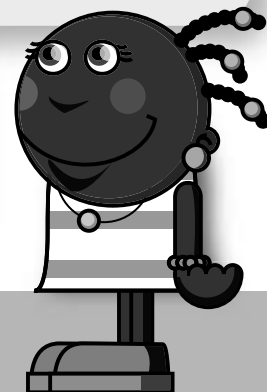
www.globaleducation.ch

ou le site de la TSR www.leszap.ch

DEUX MINUTES POUR LES DROITS DE L'ENFANT

En classe ou tous ensemble dans la cour de l'école, vous pouvez célébrer deux minutes symboliques pour les droits de l'enfant. Prendre ces deux minutes, c'est manifester sa solidarité avec tous ceux dont les droits sont bafoués, c'est discuter de ces droits et c'est s'engager pour leur respect chez nous et partout ailleurs dans le monde.

Nous recommandons aux enseignants et enseignantes de prévoir suffisamment de temps pour la préparation et l'explication de ces deux minutes afin que les élèves en comprennent le sens. Nous pensons que la minute d'expression prend une véritable signification lorsqu'il y a non seulement expression mais également écoute.



COORDINATION ET DIFFUSION

Fondation Éducation et Développement
Avenue de Cour 1
1007 Lausanne
tél. 021 612 00 81 - fax 021 612 00 82
e-mail fed@lausanne.globaleducation.ch
www.globaleducation.ch
en collaboration avec l'Éducateur
et des DIP de Suisse romande



EDUCAZIUN E SVILUP
EDUCAZIONE E SVILUPPO
ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT
BILDUNG UND ENTWICKLUNG